

## Catégories de membres des Amis de Lustrac et parcours d'intégration<sup>1</sup>

L'association les Amis de Lustrac comporte différentes catégories de membres souhaitant participer à différents niveaux aux activités de l'association :

- Les membres sympathisant.e.s
- Les membres d'honneur
- Les membres actif.ve.s
- Les membres habitant.e.e- expérimentateur.trice.s

Un parcours d'intégration permet de devenir membre actif.ve et membre habitant.e expérimentateur.trice. Ce parcours est décrit dans le règlement intérieur de l'association.

### Chaque catégorie se caractérise par :

- Une définition : critères nécessaires pour que la personne puisse intégrer la catégorie concernée. C'est qui, pour faire quoi ?
- La gouvernance = quels sont les droits de cette personne ?
- Les redevabilités = quel engagements doivent être pris par chaque membre en fonction de la catégorie à laquelle il appartient.

### a) Les membres Sympathisant.e.s :

Définition : Qui est-ce ? Pour faire quoi ?

- Personnes désireuses de découvrir le projet du Quartier Rural (QR) de Lustrac
- Personnes souhaitant donner des coups de main ponctuels
- Personnes voulant observer et apprendre de notre mode de fonctionnement
- Personnes pouvant apporter une expérience, des réflexions ou « avis » dans certains domaines du projet
- Personnes partageant les valeurs portées par le projet
- Ambassadeur.rice.s du projet de QR (pouvant témoigner, personnes qui vont parler du projet autour d'elles, dont le réseau personnel et/ou professionnel peut impacter positivement le projet) ;
- Personnes souhaitant soutenir financièrement le projet

Gouvernance :

- Sont convoqués aux assemblées générales et y ont un droit de vote limité
- Peuvent venir aux plénières en observateur.rice, avec l'accord des membres actif.ve.s et habitant.e.s expérimentateur.rice.s, mais n'ont pas de droit de décision en plénière

---

<sup>1</sup> Validé en plénière le 13 mai 2020

Redevabilités : Que faut-il faire pour être et rester sympathisant.e ?

- Payer une cotisation
- Participer à une Assemblée générale au moins tous les 3 ans

## **b) Les Membres d'honneur**

Définition = Qui est-ce ? Pour faire quoi ?

- Personnes reconnues par l'association pour le rôle qu'elles jouent en tant que conseil et regard extérieur
- Proposées par le Conseil d'Administration et ratifiées en Assemblée Générale

Gouvernance :

- Sont convoqués aux assemblées générales et y ont un droit de vote limité
- Peuvent venir aux plénières en observateur.rice.s, avec l'accord des membres actif.ve.s et habitant.e.s expérimentateur.rice.s, mais n'ont pas de droit de décision en plénière

Redevabilités = que faut-il faire pour être et rester membre d'honneur :

- Ne payent pas de cotisation
- Effectuent un retour à l'association (conseils, partage d'expérience, point de vue extérieur..) au moins une fois par an, oral ou écrit.

## **c) Les membres Actif.ve.s**

Définition : Qui est-ce ? Pour faire quoi ?

- Les personnes qui souhaitent participer activement à un projet de développement territorial durable (*les critères permettant de définir plus précisément si un projet répond à cette définition feront l'objet d'un document élaboré en collaboration avec les parties prenantes du territoire. Dans l'attente de ce document, c'est la plénière qui décide si un projet rentre dans ce cadre ou non*) s'inscrivant dans le cadre du QR de Lustrac et s'investir dans la gouvernance du projet
- Ayant compris, intégré et étant en accord avec les valeurs du projet
- Ayant effectué le parcours d'intégration et ayant été cooptées par les membres actif.ve.s et habitant.e.s-expérimentateur.rice.s de l'association
- Concernant les mineurs : Une personne mineure peut faire la demande de devenir membre actif.ve. Au même titre que les personnes majeures, le parcours d'intégration débute après accord du groupe en plénière et permet d'apprécier si la personne est à même d'assumer ses redevabilités et de participer pleinement à la gouvernance du projet.

Gouvernance :

- Participent aux plénières et aux décisions qui y sont prises hormis les décisions concernant uniquement les habitant.e.s et la zone d'habitation
- Votent en Assemblée Générale
- Peuvent être référents de commissions

Redevabilités : que faut-il faire pour être et rester membre actif ?

- Payer une cotisation
- Adhérer à Agir pour le vivant et dépenser des abeilles chaque mois (avec un minimum indicatif de 50 euros)
- Adhérer à Tera
- Accepter la monnaie locale pour ses activités professionnelles, si elle.il le peut et si elles sont éligibles par Agir pour le Vivant
- Participer régulièrement aux plénières et prévenir de ses absences
- Participer activement et régulièrement à au moins une commission
- Accepter et signer la charte
- Respecter les décisions prises en plénières.
- Participer à l'organisation des plénières et/ou la prise de rôle pendant celles-ci

#### **d) Les membre Habitant.e.s Expérimentateur.rice.s**

Définition : Qui est-ce ? Pour faire quoi ?

- Membre actif.ve souhaitant s'engager dans l'expérimentation en tant qu'habitant.e.s du QR de Lustrac
- Ayant effectué le parcours d'intégration et ayant été coopté par les membres habitant.e.s-expérimentateur.trice.s de l'association
- Concernant les mineurs : Une personne mineure peut faire la demande de devenir membre habitant.e. expérimentateur.rice. Au même titre que les personnes majeures, le parcours d'intégration débute après accord du groupe en plénière et permet d'apprécier si la personne est à même d'assumer ses redevabilités et de participer pleinement à la gouvernance du projet. Pour les mineurs habitant.e.s qui ne sont pas encore membres, leurs représentants légaux veillent à ce que leurs intérêts soient pris en compte lors des prises de décisions.

Gouvernance :

- Participent aux plénières et aux décisions qui y sont prises
- Votent en Assemblée Générale
- Peuvent être référents de commission

Redevabilités : que faut-il faire pour être et rester membre habitant.e-expérimentateur.trice :

- Payer une cotisation
- Adhérer à Tera
- Adhérer à Agir pour le vivant et dépenser des abeilles chaque mois (avec un minimum indicatif de 50 euros)
- Accepter la monnaie locale pour ses activités professionnelles, si elle.il le peut, et si elles sont éligibles par Agir pour le Vivant
- Participer régulièrement aux plénières et prévenir de ses absences
- Participer activement et régulièrement à au moins deux commissions
- Redevabilités par famille pour la participation aux plénières et commissions pour les parents de jeunes enfants

- Approuver, signer et respecter la charte
- Participer à la future coopérative d'habitant.e.s
- Etre dans le collège Habitant.e.s de la SCIC
- Respecter les décisions prises en plénières
- Participer à l'organisation des plénières et/ou la prise de rôle pendant celles-ci
- S'engager à participer activement à la gestion et aux tâches d'utilité commune de la zone d'habitation du QR de Lustrac
- S'engager à habiter le quartier de façon régulière (y établir sa résidence principale)

## e) Parcours d'intégration

Les sympathisant.e.s ayant exprimé leur volonté de devenir membre actif.ve ou habitant.e expérimentateur.rice doivent suivre un parcours d'intégration.

Ce parcours débute après accord du groupe en plénière et dure 6 mois, renouvelable une fois. A la fin des 6 mois, si elle.il souhaite devenir membre actif.ve ou membre habitant.e-expérimentateur.rice, elle.il en fait la demande et elle.il est coopté.e - ou pas - par les membres existant.e.s

### Pré-requis pour débiter ce parcours :

Pour les personnes habitant déjà le territoire : avoir suivi une visite groupée de Tera et avoir observé au moins deux plénières.

Pour les personnes qui n'habitent pas déjà le territoire : avoir suivi un séjour d'immersion spécifique aux Amis de Lustrac

### Gouvernance :

Pendant le parcours d'intégration les membres :

- Participent aux plénières et aux commissions pour les débats mais ne participent pas aux prises de décisions.
- Ont un droit de vote en Assemblée Générale

### Redevabilités :

- Payer une cotisation
- Adhérer à Tera
- Adhérer à Agir pour le vivant et dépenser des Abeilles chaque mois
- Accepter la monnaie locale pour ses activités professionnelles si il le peut et si elles sont éligibles par Agir pour le Vivant
- Se présenter en plénière (présentation de la personne, sa famille, son projet de vie,..) durant 30min environ
- S'engager à participer au développement territorial durable (*les critères permettant de définir plus précisément si un projet répond à cette définition feront l'objet d'un document élaboré en collaboration avec les parties prenantes. Dans l'attente de ce document, c'est la plénière qui décide si des activités entrent dans ce cadre ou non*).
- Approuver, signer et respecter la charte

- Participer régulièrement aux plénières et s'excuser de ses absences
- Participer à l'organisation des plénières et la prise de rôle pendant celles-ci
- Participer régulièrement et activement à au moins deux commissions (une seule pour les personnes voulant devenir membre acti.f.ve)
- Assister à au moins 1 rendez-vous de la paix
- Participer aux moments conviviaux et à un chantier organisés par les Amis de Lustrac
- Assister à des présentations techniques du projet (présentation générale, modèle économique, monnaie locale, quartier rural, gouvernance, initiation gestion par consentement, etc.)
- S'engage, après son intégration, à participer à la future coopérative d'habitant.e.s, à être dans le collège Habitant.e.s de la SCIC, à participer activement à la gestion et aux tâches d'utilité communes du QR de Lustrac et à habiter le quartier de façon régulière (y établir sa résidence principale)